

Conseil Départemental de Formation

Du 3 Juillet 2025

Le Conseil Départemental de formation s'est tenu Jeudi 3 Juillet, présentant le bilan et les perspectives de la formation des personnels enseignants. Vous pouvez prendre connaissance de la déclaration

Nous étions présents, et nous avons pu constater la disparition de la formation choisie par les personnels !

Les collègues n'ont plus le choix dans leur formation mais ils sont « ciblés »

Les départs en formation sur candidature individuelle ne représentent plus que 12% des départs en formation !

Le manque criant de remplaçant dans le Puy-de-Dôme accentué à la rentrée laisse présager le pire pour les remplacements et la formation des personnels l'année prochaine

Des obligations réglementaires de service qui sont utilisées comme variable d'ajustement à la formation

Des directeurs d'école désignés « pilote » pour former leurs collègues

Nous sommes intervenus pour rappeler notre attachement à la formation statutaire et continue, qui nécessite une offre de formation variée, ouverte et en quantité. Nous avons également rappelé nos obligations réglementaires de service qui doivent être respectées : pas de formation imposée en dehors de notre temps de travail si on ne le souhaite pas, pas de formation pendant les congés scolaires mais des moyens de remplacement à hauteur des besoins !

Du côté de l'administration, ce conseil pourrait se résumer à de l'auto-satisfacit. Jusque-là, rien de très étonnant, mais le positionnement du Snuipp et de l'Unsa qui se positionnent en tant que co-organisateurs de cette destruction nous semble indigne des personnels.

1. Voici les perspectives de formation pour l'année 2025-26 :

- **Constellations**

Etant en retard sur la formation en constellation des personnels dans le Puy-de-Dôme (la résistance des personnels face à ce dispositif est bien réelle !), l'IA augmente le nombre de constellations passant de 30 à 40 constellations en Français et en Mathématiques. Pour une question évidente de manque de moyens, la formation ne sera plus de 30 heures mais de 24 heures (1 journée en moins remplacée en classe). Nous rappelons qu'aucun décret imposant les constellations n'a été publié et que les équipes enseignantes peuvent se positionner sur les animations pédagogiques de leurs choix ! Chaque année, des écoles refusent de s'inscrire dans ce dispositif.

- **Formations REP+**

Les agents ont pu bénéficier de 7,5 jours cette année. Il semblerait que ce soit revu à la baisse l'année prochaine...

- **Formation initiale (FSE et alternants)**

Les FSE à 100 % ont 10 jours de formation à l'Inspe (dont 5 jours en dehors du temps de classe), les FSE à 50 % sont en formation à mi-temps à l'Inspe.

- **Formation continue des directeurs**

Cette formation est reconduite : 1 journée avec un remplacement et 6 heures qui sont prises en compte dans les animations pédagogiques. On se félicite qu'il y ait une harmonisation et que les directeurs ne soient plus invités sur une journée de décharge de direction.

- **Formations statutaires (directeurs nouvellement nommés, liste d'aptitude, en intérim, CAPPEI, CAFIPEMF)**

- **Stage Ecole inclusive (public désigné)**

Nous sommes intervenus pour dénoncer l'acte 2 de l'Ecole inclusive qui démantèle les établissements médico-sociaux pour les « dissoudre » dans les établissements scolaires. En effet, les stages ne remplaceront pas les prises en charges médicales, par des spécialistes, des éducateurs dont ont besoin certains élèves de nos classes !

- **Stage « EMILE » (public désigné)**

- **Stage Maternelle (sur candidature individuelle)**

C'est donc le dernier stage long que les personnels peuvent demander... Les départs en stage se font au barème basé sur l'ancienneté, ce que nous souhaitons conserver afin de garantir un critère objectif et juste. Mais c'est sans compter les interventions du Snuipp et de l'Unsa qui regrettent que certains personnels ne puissent pas en bénéficier parce qu'ils n'ont pas assez d'ancienneté. L'IA a bien reçu leur message et a ouvert la porte à des discussions pour revoir le barème... Mais quel soutien de la part des autres Organisations syndicales pour détricoter nos acquis ! Si on peut regretter qu'il n'y a pas suffisamment de collègues qui puissent partir en stage long, c'est bien une question d'offres et de moyens qui doit être mise en cause !

2. Nouveaux programmes

Concernant l'année scolaire prochaine, un temps supplémentaire sous la forme de 2 demi-journées consacrées aux nouveaux programmes est imposé aux équipes enseignantes. « Le second temps sera réservé à une réflexion portant sur la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux programmes au sein de l'école (...) et sera animé par le(s) directeur(s) et/ou la(les) directrice(s) de l'école. Afin d'accompagner au mieux cette dynamique, une formation dédiée aux directeurs et directrices a été déployée dans toutes les circonscriptions »

Les directeurs d'école ne se considèrent pas comme des formateurs et s'interrogent sur ce nouveau rôle que l'administration veut leur assigner. Ils n'en veulent pas ! Pour le Snudi FO, les personnels, en tant que professionnels sont parfaitement aptes à se saisir eux-mêmes et/ou en équipe de ces nouveaux programmes.

3. Réforme de la formation initiale, en attente du nouveau décret ?

Lors du CSA Ministériel de ce 11 mars, la DGRH ministérielle a annoncé que le projet de décret modifiant les conditions de recrutement des corps enseignants et de personnels d'éducation qui sera présenté sera exactement le même que celui rejeté en juin 2024 !

Nous avons déjà exprimé notre total désaccord, contre le projet de réforme de la formation initiale des enseignants et les attaques statutaires majeures qu'il comporte. Ce projet n'avait pas résisté à la chute du gouvernement Attal en juin 2024. Pour l'instant, il nous a été confirmé en conseil de formation qu'aucun retour n'est fait dans les académies, cela ne saurait tarder !

Pour rappel, Le changement principal consistait en la passation du concours en fin de 3e année (au lieu de la 5e année). Mais ! Il était prévu que ce concours ne donne pas accès au statut de fonctionnaire dans la fonction publique !

En effet, les lauréats auraient un statut d'étudiants alternants de M1, « gratifiés » de 900 euros et non pas un statut de fonctionnaire stagiaires à plein traitement. Ils seraient cependant « nommés » dès leur M1 dans une académie avec des déménagements, un revenu de misère, une année non cotisée et non prise en compte dans l'avancement !

Le Snudi FO s'opposera avec force à ce projet qui ne répond aucunement au défi du recrutement ! Le Snudi FO revendique un recrutement sous statut par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle rémunérée de deux ans.

Le SNUDI FO 63 maintient ses revendications :

Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle et sous statut de fonctionnaire à plein temps.

Abrogation de la masterisation

Égalité devant le concours : la préparation du diplôme national de licence doit donner à tous accès aux mêmes épreuves de concours, quelle que soit la licence suivie

Abondement des dotations supplémentaires nécessaires pour assurer les préparations aux concours avant la licence.

Formations dans le cadre des 18h, droit à une formation continue sur le temps de service, de qualité, sur des contenus choisis par les personnels, qui sont les mieux à même de connaître leurs besoins. Les recrutements nécessaires doivent être effectués pour que les remplacements puissent être assurés.